

GEVRY (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome III (1854)**

Geveriacum, Villa Guiriacensis, Gevriacum, Villa Givriacensis, Gèvre, Gevrey, Givry, Gevrey-sur-le-Doubs, Givrey,

Village de l'arrondissement, canton et bureau de poste de Dole, perception de Villette ; succursale ; à 8 km de Dole et 60 de Lons- le-Saunier. Altitude : 205^m.

Le territoire est limité au nord par la route impériale n° 73, de Moulins à Bâle, qui le sépare de l'Abbaye-Damparis, et par Choisey ; au sud par Molay et Parcey ; à l'est par Crissey et la Loue, qui le sépare de Parcey ; à l'ouest par Tavaux.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à la route impériale et à Damparis, à Villette, à Molay et à Parcey ; par le Doubs et ses mortes ; par la Loue et ses bras ; par la rivière de Clauge et le ruisseau du Gargouillon.

Le village est situé au milieu d'une immense plaine, sur la rive droite du Doubs. Les maisons sont groupées, construites en pierre et couvertes un tiers en tuiles et les deux tiers en chaume. La plupart n'ont qu'un simple rez-de-chaussée.

Population : en 1790, 460 habitants ; en 1846, 802 ; en 1881 , 820, dont 261 hommes et 265 femmes ; population spécifique par km carré, 100 habitants ; 108 maisons, savoir : dans les rues de l'Arcène 18, de l'Oratoire 17, de la Bouteille 2, de l'Eglise 11, du Château 10, de la Chevalerie 7, du Pasquier 28 , du Chêne 13, aux Graviers du Port 2 ; 138 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1736.

Vocabulaire : saint Rémy. Annexe de l'église de Choisey.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives départementales avant, où Gevry a reçu la cote 5 E 307/28. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 422 à 425, 3 E 4282 à 4288, 3 E 3758 et 3759, 3 E 8543, 3 E 9191 à 9193 et 3 E 13469. Tables décennales : 3 E 1202 à 1210.

Microfilmé sous les cotes 2 Mi 409 et 410, 5 Mi 479 et 480, 5 Mi 1261, 2 Mi 1049, 2 Mi 2093 et 2094, 5 Mi 9 et 10 et 5 Mi 1183.

Les jeunes gens émigrent, pour être domestiques dans les villes.

Cadastré : exécuté en 1812 ; surface territoriale 529^h 44^a divisés en 1579 parcelles que possèdent 274 propriétaires, dont 106 forains ; surface imposable, 467^h, savoir : 280^h en terres labourables, 113 en prés, 77 en pâtures , 15 en gravières , 5 en oseraies , et le surplus en cultures diverses, d'un revenu cadastral de 29.113 fr. ; contributions directes en principal 3.191 fr.



Le sol, très fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, de l'excellent maïs, peu de foin, beaucoup de fourrages artificiels, du chanvre, des pommes de terre, peu de fruits, des légumes secs et des betteraves. Le territoire souffre considérablement des inondations causées par les débordements du Doubs. On exécute en ce moment une digue, pour le préserver. Il a l'inconvénient d'être coupé en deux parties par cette rivière. Les cultivateurs sont obligés à chaque instant de traverser un bac pour l'exploitation de leurs propriétés. On exporte les deux tiers des céréales et on importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 80 c. pour cent.

Il y a d'abondantes sablières et gravières, exploitées, sur les bords du Doubs.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, beaucoup de cochons et des chevaux. On se sert exclusivement, pour le labourage, de chevaux.

Le Doubs est très poissonneux à Gevry ; le gibier d'eau y afflue.

Les patentables sont : 2 aubergistes , 2 épiciers, 2 fermiers de pêche, 1 maréchal-ferrant, 1 sabotier, 2 cordonniers, 2 charrons, 1 marchand de grains en gros et 1 fabricant d'instruments aratoires.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère très convenable, une maison commune, renfermant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 68 élèves ; le logement d'une institutrice de l'ordre de la Sainte-Famille, dont la maison principale est à Besançon, et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 61 élèves ; un bâtiment servant de dépôt de la pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 23 pompiers ; un oratoire, et 86^h 66^a de pâtures, mares, terres, gravières, prés et oseraies, d'un revenu cadastral de 822 fr. Les écoles sont gratuites, ce qui contribue beaucoup à répandre l'instruction.

Bois communaux : 97^h 63^a ; coupe annuelle, 3^h 08^a.

Budget : recettes ordinaires 4.805 fr. ; dépenses ordinaires 4.648 fr.

NOTICE HISTORIQUE

C'est à tort que plusieurs savants ont cru reconnaître dans Gevry l'antique ville de *Dubris* ou *Ponte Dubis*, placée par les anciens itinéraires sur la route de Chalon-sur-Saône à Besançon, entre *Ternutium* (Verdun-sur-le-Doubs) et Crusinie. Des découvertes récentes ne permettent plus d'attribuer cette origine à un autre lieu qu'au village de Pontoux, où on remarque encore les restes d'un ancien pont sur le Doubs. Il a existé un établissement gallo-romain très important sur la place qu'occupe aujourd'hui le village de Tavaux, point de convergence de plusieurs grands chemins dans l'antiquité, mais rien n'indique que Gevry ait existé à cette époque. Les ruines qu'on aperçoit au *champ Brésilien*, à l'extrémité du territoire de Gevry et près de Molay, proviennent probablement d'une villa qui s'élevait près de la ville, dont le nom est encore une énigme. Une tradition prétend que ce sont les restes d'un village de Saint-Vincent, détruit depuis des siècles. Du reste, toute exploration archéologique est impossible à Gevry. Le sol y a été tellement remué par les inondations du Doubs, qu'on retrouve à des profondeurs de 6 à 7 mètres, des arbres entiers enfouis sous terre. Nous avons lieu de croire que ce village se forma au IV^e siècle, après la ruine de Tavaux, et qu'il dut sa naissance aux colonies que l'empereur Constance-Chlore, envoya dans le comté d'Amaous, pour le repeupler et réparer les désastres causés par les Barbares. Il est certain qu'il existait déjà au VIII^e siècle, puisque le comte Frédéric le nomme dans la donation qu'il fit, en 785, en faveur de l'abbaye de Saint-Oyan, et l'appelle *Generiacum* ou *Geveriacum*. Un grand chemin, d'origine romaine sans doute, traversait son territoire au XIII^e siècle. Dans une convention passée le mercredi après l'octave de la Purification, de l'année 1294, entre Lanzalo Curcherla de Plaisance, chef de la communauté des marchands d'Italie, fréquentant les marchés de la Champagne et du royaume de France, Otton, comte palatin, et Hugues de Bourgogne son frère, il fut stipulé que ces derniers protégeraient les marchands italiens (les Lombards), à condition qu'il leur serait payé, pour chaque balle de marchandises et pour chaque cheval passant par Gevry ou par Dole, quatre deniers de petits tournois. La route qui conduisait de Pontarlier à Dijon par Salins, se bifurquait à Belmont ou à Augerans. Une branche passait par la Loye,

Dole et Auxonne, et une autre par Gevry et Saint-Jean-de-Losne. Cette dernière rencontrait près de Gevry, d'un côté, la route qui conduisait à Chalon-sur-Saône, par Tavaux et Chemin, et de l'autre, celle qui se dirigeait de Langres à Genève, par Sacquenay, Flamerans et Champvans. Un troisième chemin, venant de Bellevesvre, passait par Chaussin et Gevry, pour aboutir à Dole. Gevry étant au moyen-âge un lieu de passage considérable, dut nécessairement prendre un rapide accroissement. Aussi, avait-il déjà une église paroissiale en 1139.



Seigneurie : La seigneurie de Gevry était un démembrement de la châtelainie de Dole, propriété des souverains du comté. Elle comprenait Gevry, moitié de Tavaux, l'Abergement-la-Ronce et Villette, en toute justice, Damparis et Villette pour la haute-justice seulement. Elle relevait directement des comtes de Bourgogne. Le seigneur avait le droit d'instituer un bailli, un juge châtelain, un procureur d'office, un greffier, un tabellion, des sergents et des forestiers. Il avait le droit de messerie, de chasse, de pêche dans le Doubs, depuis le pont de Dole jusqu'à l'embouchure de la Loue, ainsi que dans la Clauge. Il percevait un cens de 4 sols par chaque journal de terre ; les lods et la retenue, à raison d'un sol par franc. Il lui était dû deux corvées par charrue, le guet et garde au château, en temps de paix et en temps de guerre ; et quand les habitants n'avaient pas à s'acquitter de cette obligation, ils devaient lui porter à Noël, deux blancs, un pain de la valeur d'un blanc et une gerbe du prix de deux engrognes. Les épaves étaient sa propriété. Il avait la faculté de prendre du bois de service et de chauffage dans la forêt de Chaux, dans les bois communaux de Gevry et d'autres lieux voisins, tant pour son four banal que pour l'entretien du moulin à bateau qu'il avait sur le Doubs. Il percevait un droit de péage pour le passage du Doubs, qui consistait en un sol pour l'homme à pied, en deux sols six deniers pour les cavaliers et les charrettes, et en trois sols par chariot. Ce droit se perçut successivement dans le lieu dit au Vieux-Portaux et à l'Île-du-Portail. Par traité fait le 10 septembre 1347, Françoise de Longwy, dame de Gevry, permit à ses sujets de construire, de petits fours «de la cuite et contenue d'une mesure de Gevry, pour y faire cuire *flancks, fertes, flamusses, gastelets, millets*, pâtés et autres pâtes non levées, ainsi que prunes, pommes, poires et autres fruits,» avec défense expresse d'y cuire des pâtes levées, sous peine de démolition du four, et de 60 sols d'amende. Pour prix de cette faveur, les habitants s'obligèrent de payer la redevance annuelle de 4 petits blancs par four. Ils n'en restaient pas moins soumis à la banalité du four pour la cuisson de leur pain.

Seigneurs : Philippe de Valois, roi de France, chargé comme arbitre de terminer les difficultés qui régnaient entre le duc Eudes IV et Isabelle de France, dame de Faucogney, sa belle-sœur, qui réclamait depuis longtemps un supplément d'apanage, condamna le duc, en 1541, à donner à Isabelle les terres de Montbozon, Gevry et Sampans, à condition que ces terres et leurs revenus appartiendraient aux enfants qui naîtraient du mariage de cette princesse avec le seigneur de Faucogney, et qu'à défaut d'enfants, ces biens feraient retour au domaine. Jeanne, héritière de Faucogney, s'allia à Henri de Longwy, chevalier, sire de Rahon, l'un des principaux officiers attachés à la cour de Marguerite, comtesse de Flandres et de Bourgogne, et lui porta Gevry en dot. Elle en eut un seul fils, du nom de *Jean*. Henri de Longwy testa en 1390. Il voulut être inhumé au couvent des frères mineurs de Dole, ordonna qu'un drap d'or, armoyé de ses armes, recouvrit son corps à ses funérailles, fit des legs à ses écuyers, à son fauconnier, son bouteiller et aux autres officiers attachés à sa maison, et institua pour son héritier Mathey de Longwy, son petit-fils, né du mariage de Jean de Longwy, son fils défunt, et d'Henriette de Vergy. Mathé de Longwy, damoiseau, épousa à Dijon, le 27 avril 1396, Bonne, fille de Guillaume de la Trémouille, chevalier, maréchal de Bourgogne. Cette dame étant veuve, épousa en seconde noces Jean, sire de Côtebrune, chevalier, chambellan du roi de France et des ducs Jean-sans-Peur et Philippe-le-Bon, maréchal de Bourgogne de 1418 à 1422. Ce seigneur annonça une grande fête de chevalerie au château de Gevry, qu'il habitait. Nous allons extraire textuellement les détails de ce tournoi, de l'excellente Histoire que M. Ed. Clerc a publiée sur la Franche Comté. «Vers carême-entrant, il y eut au chasteau grande assemblée de noblesse tant barons qu'écuyers et gentilshommes. Car estoit en ce temps dans la Bourgogne grande noblesse et gens qui désiroient d'eux montrer nobles et courageux (enquête de 1486).» De mémoire d'homme, on ne vit dans une lice plus grands faits d'armes, à la lance, au maillet, à la terrible hache d'armes, plus de nobles coups d'épée *de haut* et de *taille*. Le maréchal, faisant les honneurs de la fête, ne combattait pas, mais depuis son *hourd*, il considérait les combattants. Un cri s'était élevé : Girard de Vaites courait à la rencontre d'Henri de Citel, et les deux chevaliers s'étaient si rudement rencontrés, hommes et chevaux, qu'Henri vidant l'étrier, avait été jeté sans connaissance sur le sable. Pendant que les gardes du tournoi le relevaient, on vit arriver un noble seigneur, suivi de vingt chevaux de parade



couverts, dont trois étaient montés par les hérauts d'armes, *Orange, Arlay* et *Charollois*. Il portait une longue robe de velours cramoisi, relevée d'orfèvrerie. A ses armes mi-partie de la couleur rouge à la bande d'or de Chalon, et des couleurs d'Orange, chacun reconnut Louis de Chalon, le vainqueur du Languedoc. En tête des pages et à ses côtés, marchaient deux jeunes chevaliers, c'étaient ses frères, Jean, seigneur de Viteaux, et Huguenin, gracieux enfant, dont Louis gouvernait les terres, et qui mourut cinq ans après, dans l'adolescence, après une lente maladie, dans son château de Saint-Laurent-la-Roche. Tous les chevaliers, bannerets et autres, saluèrent les puissants héritiers de la maison de Chalon ; Louis sauta légèrement et de plain saut hors de la selle, car il n'avait pas trente ans ; puis il monta vers le maréchal, lui serra la main, ainsi qu'à Guillaume de Vienne, assis à son côté. Mais il regarda à peine un seigneur vêtu de sa cotte d'armes, qui la visière baissée, parlait au vieux sire de Vienne : c'était son fils unique, peu digne de ce Nestor de toute la Bourgogne. Le prince d'Orange avait reconnu son beau-frère, l'époux de la belle Alis de Chalon, jeune homme dépourvu de sens et de jugement, jetant son bien à tout venant, et dont la femme, issue du sang de Bourgogne, mourait de faim, au point qu'elle fut obligée, un peu plus tard, de chercher un refuge chez le prince, son frère, au château de Nozeroy.

Tandis que le sire de Chalon, suivi de quelques pages, se retirait pour s'armer, dans une salle écartée du château, Thiébaud de Rougemont fournit vingt courses de chevaux à la lance contre Guillaume de Champdhivers, bailli d'Aval, dont le cheval était paré d'une couverture traînante de damas bleu au soleil d'or. «Cestuy escuyer était de noble maison, bien renommé de vaillance, et de sa personne, le plus grand et le plus haut de stature, noble homme, qui pour lors fut en toute Bourgogne.» Son père, Guy de Rougemont, appesanti par l'âge, n'avait pu accompagner son fils aux joutes de Gevry. Le bailli, dans la force de l'âge, maniait une lance comme si ce n'eût été qu'une flèche d'archer. Plus d'une fois les lances volèrent en éclat dans leurs mains, en se brisant contre les écus et les rondelles ; à l'avant-dernière course, le fer de Rougemont enleva le cimier du bacinet du bailli, dont la lance emporta une aiguillette verte, brodée de perle et de diamants, que son adversaire portait au bras gauche. Plus tard, ils combattirent la hache d'armes au poing, et soutinrent quinze coups sans blessures, «beaux et fiers que oncques l'on peut voir.»

Pendant qu'à la suite de ces terribles épreuves les deux adversaires *touchaient* en main comme des frères d'armes, le prince d'Orange entra dans la lice, où il devait se mesurer contre Jean de Toulangeon. Les trois frères de ce nom, Jean, Antoine et André, modèles de loyauté et *vaillantise*, commençaient à être fort renommés dans la Bourgogne : on les voyait, alors comme depuis, les premiers à l'attaque, les derniers à la retraite. André épousa plus tard l'une des filles naturelles de Philippe-le-Bon ; Jean, compagnon du dernier duc à Montereau, devait un jour succéder au sire de Côtebrune dans le maréchalat de Bourgogne, poste d'honneur que son frère Antoine occupa après lui. Tous les yeux étaient fixés sur Jean de Toulangeon ; il marchait froidement dans la lice, mais au dernier moment sa rencontre était terrible. Louis avait lancé son coursier. Dans le choc de ces deux adversaires, le feu jaillit de leurs écus ; à la cinquième course, la lance du prince, atteignant son adversaire, alla se briser sur le garde-bras de fer qui vola en éclat, mais la lance de celui-ci, pénétrant au défaut de l'écu, s'enfonça dans le côté gauche du prince. Le sang rougit la cotte de maille. Toulangeon en eut grand regret. Les huit gardes du tournoi, avec leurs bâtons courts sans fer et sans pointe, s'élancèrent de toute la force de leurs chevaux pour arrêter le combat ; mais le prince, levant sa visière, déclara qu'il ne quitterait point la lice, et il acheva de fournir ses courses avec une contenance, une chaleur, une fierté digne des anciens preux. Après ces nobles exercices, «soutenus et achevés en grandes pompes de vestements et festins,» la noblesse reprit la route de France. Le maréchal de Côtebrune mourut en 1422. Jean de Longwy, I^{er} du nom, seigneur de Gevry, fils de Mathé de Longwy, et de Bonne de la Trémouille, épousa par contrat du 24 novembre 1456, Jeanne de Vienne, fille de Jean de Vienne, seigneur de Neublans et de Saillenay et d'Henriette de Granson, et devint ainsi seigneur de Pagny. Jean de Longwy gouverna ses nombreux vassaux avec une bonté tout-à-fait paternelle, s'unissant à sa femme, modèle de vertu, pour toutes les œuvres que lui faisait entreprendre son éminente piété. C'est Jeanne de Vienne qui fit faire le magnifique retable qui surmonte le maître-autel de la chapelle du château de Pagny. Son mari mourut le 22 janvier 1462. Dès ce moment, cette dame fixa sa résidence habituelle au château de Gevry, qu'elle reçut pour son douaire. La douleur qu'elle éprouvait de la perte de son époux ne lui permit point d'assister à la célébration du mariage de Gérard de Longwy, son fils aîné, damoiseau, seigneur de Pagny et de Gevry, qui se célébra à Dole, le 27 octobre 1465, avec Jeanne, fille de Thiébaud de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne. Elle chargea la veille, Olivier de Longwy, son beau-frère, seigneur de Rahon et de Clairvaux, de la représenter à cette cérémonie. Elle mourut le 7 septembre 1472, et fut inhumée dans sa chapelle de Pagny, à côté de son époux. Leurs enfants, Gérard, Étienne, Jean

et Philippe, leur firent ériger dans le chœur un superbe tombeau. Gérard de Longwy entra en possession de la terre de Gevry après la mort de sa mère. Il mourut sans laisser de postérité. Sa succession fut recueillie par Jean de Longwy, II^e du nom, écuyer, seigneur de Choie, l'un de ses frères, qui avait épousé, le 18 février 1475, en l'hôtel de Vergy, près la porte Saint-Pierre à Dijon, Philiberte, fille de Pierre de Beaufremont, comte de Charny, et de Marie de Bourgogne. Jean de Longwy étant mort aussi sans enfants, Philippe de Longwy, marié en 1481, à Jeanne de Beaufremont, devint seigneur de Gevry, Pagny et Longepierre, à l'exclusion d'Étienne, son frère, évêque de Mâcon. Il fut le père de l'illustre cardinal Claude de Longwy, appelé le cardinal de Gevry, évêque et duc de Langres, mort le 8 août 1561, avec la réputation d'un homme très pieux. Il eut encore quatre autres fils et deux filles : *Jean, Antoine, Christophe, Étienne, Charlotte* et *Jeanne*. Jean, l'aîné, eut en partage les terres de Gevry et de Pagny, etc. Il se qualifiait, en 1517, de chevalier sénéchal héréditaire de Bourgogne, baron de Pagny et Mirebel, seigneur desdits lieux, Gevry-sur-le-Doubs, Fontaine-Française, Courlonge et Bignan. Il avait épousé Jeanne, bâtarde d'Angoulême, fille naturelle de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, et sœur naturelle du roi François 1^{er}, dont il n'eut que trois filles, *Françoise, Jacqueline* et *Louise*. Françoise, l'aînée, eut Gevry et Pagny dans son lot. Elle épousa, le 10 janvier 1526, Philippe Chabot, comte de Charny et Busançois, seigneur de Brion, d'Apremont, amiral de France, chevalier des ordres de Saint-Michel et de la Jarrettière, gouverneur de Bourgogne et de Normandie. Ce grand seigneur, dont la vie fut un exemple frappant de l'instabilité des grandeurs humaines, était *bon, généreux*, ami des arts ; il passait au château de Pagny tout le temps qu'il ne consacrait pas au service du roi, et de là venait souvent à Gevry. Il mourut le 1^{er} juin 1543, laissant six enfants. *Léonor, François, Françoise, Antoinette, Anne* et *Jeanne*. Sa veuve vivait encore en 1547, et habitait très souvent le château de Gevry. Léonor Chabot succéda à sa mère dans les terres de Gevry et Pagny. Il était comte de Charny et Busançois, grand écuyer de France, commandant d'une compagnie de cinquante lances des ordonnances du roi. Henri III, auquel il rendit de grands services, le nomma lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne. Il fut marié en premières noces à Claudine Gouffier, dont il eut deux filles, *Catherine* et *Charlotte*, et en secondes noces, à Françoise de Rye, dame de Longwy, dont il eut quatre filles, Marguerite, Catherine, Françoise et Léonore. Il mourut le 12 juillet 1597, à Saint-Jean-de-Losne. Marguerite Chabot porta les terres de Gevry et Pagny, comprises dans son lot, dans la maison de Lorraine, par son mariage avec Charles de Lorraine, I^{er} du nom, créé duc d'Elbeuf en 1381. Cette dame mourut le 27 septembre 1652, à l'âge de 87 ans. Son mari, après avoir fait des prodiges de valeur à la bataille de Fontaine-Française, était décédé en 1605, laissant six enfants : *Charles, Henri, Claude-Eléonor, Henriette, Françoise* et *Catherine*. Charles de Lorraine, II^e du nom, seigneur de Pagny et de Gevry, fut duc d'Elbeuf, comte d'Harcourt, etc., pair de France, chevalier des ordres du roi et gouverneur de la Picardie. Il représenta, le 17 octobre 1610, le comte de Flandre, au sacre de Louis XIII, et en 1654, le duc de Guyenne, au sacre de Louis XIV. Il mourut à Paris le 5 novembre 1657, laissant de Catherine-Henriette, légitimée de France, fille naturelle du roi Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, qu'il avait épousée en février 1619, six enfants : *Charles, Henri, François-Louis, François-Marie, Catherine* et *Marie-Marguerite-Ignace*. D'après un partage qui fut opéré en 1659, la terre de Gevry échut à Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, de Brienne, d'Armagnac et de Marsan, pair et grand écuyer de France, gouverneur de la Haute et de la Basse-Alsace, et de la ville de Philisbourg, grand bailli de Haguenau, et général des armées du roi. Ce seigneur épousa en 1685, Marie d'Albret, dont il eut Charles-Louis de Lorraine, comte de Marsan, né le 17 novembre 1696, et marié le 1^{er} mars 1714, à Elisabeth de Roquelaure. De ce mariage naquit Gaston-Jean-Baptiste-Charles, comte de Marsan, né le 7 février 1721, et plusieurs filles. Gaston-Jean-Baptiste-Charles de Lorraine n'eut pas d'enfants de la princesse Marie-Louise de Rohan-Soubise, son épouse, et mourut quelques années avant la révolution de 1789, après avoir institué pour ses héritiers les princes Louis-Henri-Joseph de Condé, duc de Bourbon, et Charles-Alain-Gabriel de Rohan, duc de Bouillon et de Montbazou, qui furent les derniers seigneurs de Gevry. Par suite de leur émigration, leurs biens furent vendus nationalement en 1793.

Château : Le château de Gevry était une des forteresses les plus imposantes de la province. Sa surface était d'un hectare. Il avait la forme d'un vaste trapèze. La rivière du Doubs, qui baignait ses pieds, alimentait ses fossés palissades et creusés à fond de cuve. Les fortifications consistaient en une ceinture de remparts flanqués aux angles de quatre grosses tours circulaires. Une de ces tours, plus haute et plus épaisse que les autres, servait de donjon. On pénétrait dans le château, précédé d'une cour d'honneur de 20 toises au carré, par une grande porte et un guichet, munis d'un beau pont-levis. Le château avait la forme d'un parallélogramme, était construit en pierres de taille et flanqué de quatre tours aux angles. Au sortir de



la première clôture à droite, était un autre clos fermé de murs : c'était un jardin en terrasse, de 53 ares d'étendue, *qui servait autrefois de lieu élevé pour se promener et pour voir la campagne par des fenêtres et reposoirs en pierre de taille*. A gauche du pont-levis, se présentait une clôture spacieuse environnant un jardin potager. Pendant le siège de Dole en 1636, ce château fut brûlé, et en 1659, il n'était plus habitable. En 1793, on vendit nationalement les matériaux ; on chargea seulement l'acquéreur de conserver les murs qui longeaient le Doubs, pour résister aux inondations. L'emplacement de cette magnifique forteresse appartient à M. de Boisdenez, cadet, de Dole.

Fiefs : Plusieurs fiefs relevaient du château de Gevry. Le monastère de Vaux-sous-Poligny avait reçu en 1029 et en 1120, des souverains du comté, la pêcherie de Gevry. Au mois de mai 1251, Poncaz de Poligny, dit Galaphin, reprit de fief, avec le consentement de Fernère, son épouse, de Hugues, comte palatin de Bourgogne, cinq journaux de terre et trois soitures de pré, situés à Gevry, moitié des moulins du même lieu et un meix tenu par J. Musnier. Le moulin de Gevry était construit sur le Doubs. On traversait un pont en bois jeté sur un bras de cette rivière pour y arriver. Les dames Tiercelines de Dole avaient aussi dans ce village un beau domaine et les deux tiers des dîmes inféodées.

Prévôté : La prévôté de Gevry était tenue, à titre de fief héréditaire, par une famille noble qui portait le nom de ce lieu, et dont plusieurs membres se qualifièrent même de sires de Gevry. Hugues de Gevrey était bailli du comté de Bourgogne, de 1285 à 1286. Outhenin de Gevrey, son fils, vivait en 1356, époque à laquelle il fit hommage de ses fiefs au duc et comte de Bourgogne.

Événements divers : Le village de Gevry fut pillé et brûlé par les armées de Louis XI, de 1477 à 1479 ; en 1582, par des bandes de protestants, qui venaient pour prendre Dole. La peste et les guerres du XVII^e siècle achevèrent de ruiner ce village. De 80 feux qui existaient à Gevry avant 1636, il n'en restait que 12 en 1659, et encore ces 12 ménages se composaient de nouveaux venus. On ne peut remuer le sol, sans rencontrer des débris de constructions, du charbon, des couches successives de cendres et de la pierre calcinée. Ces ruines sont postérieures à la chute de l'empire romain.

Église : Par une charte de l'an 1139, Humbert, archevêque de Besançon, donna à son église métropolitaine, les églises de Choisey et Gevry. Ce don fut confirmé par le pape Eugène III, en 1148. Un même prêtre, établi à Choisey, desservait ces deux églises. De longs et de fréquents procès s'élevèrent sur la question de savoir si celle de Gevry était indépendante, ou si elle n'était qu'une succursale de l'église de Choisey. Ces difficultés n'étaient pas encore terminées en 1790. L'édifice actuel est dédié à saint Remy, dont on célèbre la fête le 1^{er} octobre. Il se compose d'un clocher, d'une nef, de deux arcatures formant des niches dans les murs latéraux de la nef, au centre desquels sont deux autels, de deux chapelles, d'un chœur se terminant rectangulairement et d'une sacristie. Le chœur, les deux chapelles et la partie supérieure de la nef, appartiennent au style ogival de transition, usité au XIII^e siècle. Le clocher, couronné par un dôme, et la partie inférieure de la nef, sont modernes. On remarque dans le dallage de l'église, plusieurs tombes, dont les écussons ont été effacés, et contre le mur de la nef à gauche, un tableau peint sur bois, représentant la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus, entourée de quinze médaillons, dont chacun représente une scène de la vie, de la mort et de la passion du Sauveur du monde.

Biographie : Ce village est la patrie de M. d'Aubigney, (1757-1835), mort à Dole commandant en retraite ; de M. Mittaine, président actuel du tribunal civil de Saint-Claude, et de plusieurs officiers décorés.

Bibliographie Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset. — Annaires du Jura, années 1840 et 1844.